



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 mai 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 21 mai 2012

SEANCE DU 14 MAI 2012

Délibération n° D20120219

**MAINTENANCE DES DISPOSITIFS HOMOLOGUES POUR LE CONTROLE
AUTOMATISE DE FRANCHISSEMENT DE FEUX ROUGES SUR NIORT -
CONVENTION AVEC L'ETAT, MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DE
L'ÉNERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET
DU LOGEMENT**

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
22 mai 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : Mme Anne LABBE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Virginie LEONARD donne pouvoir à Bernard JOURDAIN

**VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE MAINTENANCE DES DISPOSITIFS HOMOLOGUES POUR LE
CONTROLE AUTOMATISE DE FRANCHISSEMENT DE FEUX
ROUGES SUR NIORT - CONVENTION AVEC L'ETAT, MINISTERE
DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Les services de l'Etat, conformément aux orientations générales de la politique nationale de sécurité routière, ont déployé durant l'année 2010 dans le département des Deux-Sèvres, 5 radars automatiques assurant un contrôle automatisé de franchissement des feux rouges à des carrefours situés en agglomération.

Deux carrefours de la Ville de Niort ont été équipés avec la collaboration des services techniques qui entretiennent les équipements des feux tricolores à savoir l'intersection de l'avenue du Maréchal Leclerc (ou RD 743) avec la rue de Cholette et celle entre l'avenue de la Venise Verte et de l'avenue de Sevreau (RD 9).

Ils sont devenus opérationnels dans la nuit du 27 au 28 décembre 2010.

Une convention a été proposée par les services de l'Etat qui récapitule les conditions d'installation mais surtout les conditions de maintenance des dispositifs homologués étant donné l'étroite relation entre les dispositifs techniques liés aux radars entretenus par une entreprise désignée par le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et ceux exploités par la Ville de Niort correspondant au matériel des feux tricolores.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'installation et maintenance de dispositifs homologués pour le contrôle automatisé de franchissement de feux tricolores sur le territoire de la Ville de Niort avec l'Etat, le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, des transports et du logement ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE